

**Délibération n°21**

**L'AN deux mille dix-neuf le mardi 26 mars**, le conseil communautaire, convoqué le 20 mars 2019 s'est réuni à l'espace culturel à Ennezat, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil  
communautaire :**  
**61**

**Nombre de conseillers  
en exercice :**  
**61**

**Nombre de conseillers  
présents ou représentés :**  
**60**

**Nombre de votants :**  
**59**  
(M Fabrice MAGNET ne prend pas part au vote, mais exerce le vote au titre du pouvoir de M Christian ARVEUF)

**Date de convocation :**  
**20 mars 2019**

**Date d'affichage du  
compte-rendu :**  
**2 avril 2019**

**Objet :**  
**Aménagement espaces  
extérieurs des Jardins de la  
Culture et du Parvis faubourg de  
la Bade-marchés de travaux :  
avenants aux lots 1 et 2**

**PRESENTS :**

M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**  
Mme Marie-Christine VALLENET, **suppléante.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Représentés ou suppléés :*

- M Christian ARVEUF, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à Mme Marie CACERES
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- Mme Michèle GRENET, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir* à M Jean-Christophe GIGAULT
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- M Thierry ROUX, *a donné pouvoir* à M Jacquie DIOGON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL

*Absente :*

- Mme Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** M Gabriel BANSON

**Rapport n°21 – Aménagement espaces extérieurs des Jardins de la Culture et du Parvis faubourg de la Bade–marchés de travaux : avenants aux lots 1 et 2**

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,  
Vu la délibération n°20180605.01 du conseil communautaire du 5 juin 2018 relative à l'attribution des marchés d'aménagement des espaces extérieurs des jardins de la Culture,  
Vu le marché du lot n°1 «Voirie et réseaux divers» l'aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture conclu avec la société SER Puy-de-Dôme pour un montant de 303 300,03 € HT,  
Vu le marché du lot n°2 «Maçonnerie» concernant l'aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture conclu avec la société BLANCHON pour un montant de 250 174,63 € HT,  
Vu les propositions financières des entreprises précitées pour la réalisation de travaux complémentaires,  
Vu l'avis de la Commission MAPA réunie le 19 mars 2019,

Considérant que les marchés relatifs à l'aménagement des espaces extérieurs des Jardins de la Culture sont en cours d'exécution, que des travaux complémentaires sont nécessaires pour le bon déroulement du chantier et nécessitent la passation d'avenants dont le montant d'augmentation par rapport au marché initial est supérieur à 5%,

Considérant l'incidence financière de l'avenant 1 proposé pour le lot 1 :

MONTANT ESTIMATIF INITIAL (EN €HT)	MONTANT DES AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (EN €HT)	% D'AUGMENTATION
303 300,03	21 739,77	5 541,36	330 580,96	8,99%

Considérant l'incidence financière de l'avenant 1 proposé pour le lot 2 :

MONTANT ESTIMATIF INITIAL (EN €HT)	MONTANT DES AVENANTS ANTERIEURS (EN €HT)	MONTANT DE L'AVENANT (EN €HT)	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE (EN €HT)	% D'AUGMENTATION
250 174,63	25 376	3 290,58	278 841,21	11,46%

**Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité** (M Fabrice MAGNET ne prend pas part au vote, mais exerce le vote au titre du pouvoir de M Christian ARVEUF) :

- autorise le Président à signer l'avenant n°1 au lot 1 «Voirie et réseaux divers» d'un montant de 5 541,36 € HT avec la société SER Puy-de-Dôme,
- autorise le Président à signer l'avenant n°1 au lot 2 «Maçonnerie» d'un montant de 3 290,58 € HT avec la société BLANCHON.

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.**

**Pour extrait conforme.  
A Riom, le 27 mars 2019**

**Le Président**

**Frédéric BONNICHON**

